Envoyé en préfecture le 19/09/2023

Recu en préfecture le 19/09/2023

Publié le 19/09/2023

ID: 028-212800130-20230913-2023_40-DE

Département d'Eure-et-Loir Arrondissement de Chartres

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11	11

Date de la convocation 08/09/2023

> Date d'affichage 19/09/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Aunay-sous-Auneau

SÉANCE DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du conseil municipal à la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau Présidence:

Mme Cathy LUTRAT Secrétaire de séance :

M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, Participants:

M. Thierry DROUILLEAUX, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, Mme Evelyne GENECQUE, M. Vincent ZOUZOULKOWSKY, Mme Jasmonde MARTIN,

M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE.

Absent excusé : M. Patrick RIVARD Mme Fanny LE GALLO Absents: M. Julien PICHOT

Mme Julie DE FRANCQUEVILLE

Objet de la Délibération :

TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ANCIEN BÂTIMENT DE LA POSTE TRANSFORMÉ EN CABINET **MULTIPROFESSIONNELS**

Délibération n° 2023_040

Il est rappelé que par délibération du 15 juin 2023, le conseil municipal a décidé le lancement des études et des diagnostics pour la rénovation du bâtiment de l'ancienne Poste.

Monsieur Le Maire propose de transformer l'ancienne Poste et la grange attenante en Cabinet Multi-professionnels. À ce jour, 6 professionnels de santé ont fait une demande à la Mairie dont 2 infirmières qui se sont installées depuis le 11 septembre.

Le logement locatif du haut sera également rénové et mis aux normes dans le cadre de ce programme.

Lors de la réunion de la commission d'urbanisme en date du 30 août 2023, une esquisse d'aménagement et première estimation des travaux ont été présentées. Monsieur le Maire indique que c'est l'architecte en charge des travaux de l'ascenseur de la mairie qui a fait cette pré-étude.

Il est indiqué que ces travaux pourraient être subventionnés par plusieurs financeurs.

Pour pouvoir déposer un dossier de demande de subvention au titre du « projet structurant », avant le 20 septembre 2023, Monsieur le Maire propose de faire appel au même architecte pour la mission de maîtrise d'œuvre. Il établira un dossier estimatif à joindre à la demande.

Monsieur le Maire présente le devis l'Atelier Millarchitecture pour une mission de maîtrise d'œuvre complète du projet (PRO) jusqu'à l'assistance aux opérations de réception pour un montant total de 33 984 € TTC.

Déclaration de Mme Gwenaël BEYE et de M. Daniel MOREAU (texte lu en séance et copié in extenso) :

« Nous venons de passer le dossier de l'église dont vous avez repoussé les travaux et où il nous fallait trouver dans le budget 120.000€, et là lors de la commission des travaux et du conseil municipal vous nous présentez un dossier ou il nous faut trouver plus de 230.000€ pour les travaux du rez-de-chaussée de la poste.

Nous sommes un peu surpris du dossier, car à aucun moment nous n'avions parlé de la transformation de la grange en cabinet multi professionnel, il nous avait semblé qu'une autre utilisation était prévue. Il ne s'agit pas ici de petits travaux car plus de 80.000€ de réhabilitation sont prévus ce qui fait augmenter significativement la facture.

Les plans que nous avions en date du 17/05/2023 de CAUE28 nous faisaient part de la réhabilitation de 3 salles et non de la grange.

La dernière orientation donnée était d'éviter au maximum l'emprunt (fil des jours du mois de mai).

Nous considérons donc que ce projet comprenant la grange n'est pas nécessaire aujou dépenses, je le rappelle au moins 80.000€ pour la grange, surtout au vu des besoins pou pu être réalisés immédiatement et nous aurions pu regarder aussi la réhabilitation de l' (projet que nous soutenons depuis le début).

Envoyé en préfecture le 19/09/2023

Reçu en préfecture le 19/09/2023

/Publié le 19/09/2023 deux projection

1D : 028-212800130-20230913-2023_40-DE tion

Nous aurions voté pour si le projet avait été présenté tel qu'au mois de mai avec la réhabilitation du logement, mais pour votre projet de ce jour, Monsieur le Maire, nous voterons contre y compris la dépense de 34.000€ pour la maîtrise d'oeuvre et architecte de l'atelier Millarchitecture. »

Monsieur le Maire prend acte de la déclaration de Mme Gwenaël BEYE et de M. Daniel MOREAU. Il indique qu'avec l'augmentation des demandes de professionnels, le projet initial a été revu avec l'intégration de la grange.

Mme Frédérique SEVESTRE remarque que ces professionnels proposent des prestations non remboursées par la sécurité sociale ; le service rendu à la population ne lui semble pas satisfaisant.

Mme Cathy LUTRAT répond que le choix de l'affectation en cabinet multi-professionnels et non en cabinet médical, permet la location à des professionnels exerçant différentes activités et ainsi multiplie les chances de remplir les espaces à louer. Elle rappelle qu'initialement ce projet avait pour objectif de créer une source de revenus à la commune.

Mme Jasmonde MARTIN indique que les travaux et la mise en location du bien contribuent à sa valorisation.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents, décide, par :

- 8 voix pour
- 1 abstention (Mme Frédérique SEVESTRE)
- 2 voix contre (M. Daniel MOREAU et Mme Gwenaël BEYE)
- D'approuver le devis présenté par l'Atelier Millarchitecture pour une mission de maîtrise d'œuvre complète du projet (PRO) jusqu'à l'assistance aux opérations de réception pour un montant total de 33 984 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches pour l'obtention d'une subvention au titre du « projet structurant » ainsi qu'auprès de tous les financeurs potentiels (Etat, Région, Département, Territoire d'Energie).
- D'engager les frais s'y afférents.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet :

www.aunay-sous-auneau.fr Rubrique : La commune / Vie municipale le : 19/09/23

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative Pour extrait certifié conforme, Le Maire d'Aunay-sous-Auneau

Robert DARIEN